

fiscales du gouvernement n'ont pas du tout réussi à enrayer l'augmentation constante des prix de consommation, et encore moins à réglementer les prix.

Il est indiscutable que certains aspects du programme anti-inflationniste ont contribué directement à augmenter les prix de vente, ainsi qu'à augmenter l'indice du coût de la vie qui atteint maintenant un record dans notre histoire. Nous en avons un exemple dans la "taxe sur les denrées" qu'a introduite M. Abbott. Il réserve ce nom aimable à des taxes qui, de fait, sont des impôts occultes. On les connaît sous des appellations telles que taxes de vente, taxes d'accise et, peut-être, droits de douane. En prélevant ces impôts des manufacturiers, le Gouvernement a provoqué l'augmentation des prix. Et ce n'est pas tout; souvent, ces taxes ont provoqué au delà de toute raison un accroissement des prix en boule de neige.

J'aimerais faire remarquer à la Chambre que l'effet brut de la taxe de vente de 10 p. 100 entraîne le consommateur à payer en taxes jusqu'à 60 p. 100 de plus qu'il ne serait nécessaire si le même pourcentage d'impôt s'appliquait à l'échelon des détaillants. Pour le cas où l'on ne me croirait pas sur parole, je suis tout disposé à utiliser des exemples précis que je tiens de certains manufacturiers. Comme il importe que la population soit fixée là-dessus, je tiens à répéter que la taxe de vente de 10 p. 100 entraîne le versement, par le consommateur, d'impôts allant jusqu'à 60 p. 100 de plus que ceux qu'il acquitterait si le même taux d'imposition était appliqué à l'échelon du détaillant. Cela, on peut le démontrer.

Si l'on jette un coup d'œil sur la courbe ascendante que trace l'indice du coût de la vie, on constate qu'immédiatement après le dépôt du budget de 1951,—c'est-à-dire durant les mois de mai, juin et juillet, alors que les dispositions budgétaires pesaient sur notre économie,—cet indice a bondi de sept points. Le relèvement de la taxe d'accise et la majoration de 25 p. 100 de la taxe de vente ont surtout contribué à faire monter les prix au cours de ces trois mois; aucun doute ne me semble possible à ce sujet.

Le Gouvernement a décidé de s'en remettre presque exclusivement à l'imposition pour combattre l'inflation, et ce, alors même que plusieurs économistes estiment que l'imposition, si elle ne s'accompagne des subventions et, peut-être, du rationnement, ne saurait endiguer la hausse des prix dans des conditions comme celles qui existent actuellement au Canada. Ce fait a été porté à l'attention du ministre des Finances au cours du débat sur l'exposé budgétaire, le printemps dernier. Je le lui ai moi-même signalé,

[M. Low.]

comme d'autres députés créditistes d'ailleurs et aussi, peut-être, d'autres représentants. Le ministre des Finances n'a pas daigné en tenir compte. Il a misé uniquement sur ses mesures d'imposition, pour la plus grande gêne et la plus grande souffrance de milliers de Canadiens.

Une autre disposition budgétaire qui a contribué à la hausse du coût de la vie depuis le printemps dernier, est celle qui a trait au maintien du relèvement de l'impôt sur le revenu des sociétés. Nombreux sont ceux qui, à la Chambre, ont averti le ministre des Finances que si un dégrèvement n'était pas prévu, les sociétés classées parmi les entreprises d'utilité publique, telles que les sociétés de chemins de fer, de téléphone et d'énergie, seraient contraintes de demander des tarifs plus élevés. Le ministre n'a pas tenu sa promesse d'insérer au budget une disposition relative au dégrèvement. En conséquence, presque immédiatement après l'exposé budgétaire à la Chambre des communes, les sociétés d'utilité publique ont effectivement demandé le relèvement des tarifs, invoquant entre autres motifs, qu'il leur fallait plus d'argent pour acquitter les taxes accrues qui leur étaient imposées.

Ici encore le ministre des Finances dissimulait un impôt pour qu'il restât ignoré de la population du Canada. C'est-à-dire qu'il a tout simplement contraint les entreprises d'utilité publique à percevoir les impôts pour l'État, impôts que l'État craignait d'imposer directement aux particuliers de notre pays. Le relèvement du tarif du téléphone, de l'énergie électrique ou du transport des marchandises contribue à l'accroissement des prix d'un bout à l'autre du pays. Il a déjà contribué à l'accroissement des prix, étant donné qu'on a récemment accordé aux chemins de fer un relèvement de tarif de 12 p. 100.

Le Gouvernement a également favorisé la hausse du coût de la vie en négligeant d'adopter un programme efficace dans le domaine des placements financiers et de la mise en valeur des ressources au pays. Une certaine partie au moins du mouvement d'expansion et de mise en valeur de l'industrie et des ressources du pays, ces dernières années, a eu à peu près le même effet sur les prix au Canada que la guerre elle-même. Chaque fois que l'on consacre d'énormes bénéfices à l'accroissement des usines, sans augmentation à brève échéance des biens de consommation mis à la disposition des Canadiens, on crée inévitablement une poussée inflationniste qui tend à majorer le coût de la vie. Le premier effet d'un programme d'amélioration des usines et d'exploitation des ressources c'est de priver les consommateurs ordinaires de divers matériaux et de réduire l'énergie mise à leur